

Ancilla SA ayant son siège à Genève

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le

lundi 14 mai 2018
à 10 heures

en l'Etude OHER Avocats
16, rue De-Candolle, 1205 Genève.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Dissolution et entrée en liquidation de la société.
- 2. Nomination d'un liquidateur.

Pour assister à l'assemblée, les actionnaires sont tenus de produire leurs actions au porteur ou certificats d'actions.

Genève, le 5 avril 2018

Ancilla SA
Le Conseil d'administration